



REGLEMENT DE COURSE - Edition 2025

Dans le but d'alléger le texte de ce règlement, la forme masculine est utilisée dans un sens neutre. Les termes utilisés pour désigner les coureurs s'appliquent indifféremment aux femmes et aux hommes.

DATE Dimanche 15 juin 2025

PARCOURS 10,6km – 1'290 m de dénivellation

FORMAT Mass start

CATÉGORIES	Dames Juniores	U20F	2006 à 2009
	Dames	F20	1986 à 2005
	Dames	F40	1976 à 1985
	Dames	F50	1966 à 1975
	Dames	F60	1965 et plus âgées
	Juniors	U20M	2006 à 2009
	Seniors	M20	1986 à 2005
	Vétérans I	M40	1976 à 1985
	Vétérans II	M50	1966 à 1975
	Vétérans III	M60	1965 et plus âgés

Un coureur inscrit dans une mauvaise catégorie sera disqualifié.

ÂGE MINIMUM Un âge minimum de 16 ans est requis pour participer à la course (2009).

INSCRIPTIONS Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au **13 juin 2025 à minuit** et se font via le site internet <https://www.neirivue-moleson.ch>

Attention : l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre d'inscription.

TARIF D'INSCRIPTION **CHF 40.-** à payer directement sur la plateforme online du chronométrateur SportChrono lors de l'inscription.

Moyens de paiement acceptés : cartes de crédit VISA, MasterCard et TWINT.

HORAIRE	07h00	Ouverture de l'aire de départ et accueil
	07h00	Distribution des dossards
	08h30	Clôture des inscriptions
	08h45	Chargement des sacs
	09h00	Départ de la course

11h00	Heure de passage limite à Plan Francey
12h00	Fin du contrôle d'arrivée
12h15	1 ^{er} départ course jeunesse
13h00	Dernier bus pour retour à Neirivue
14h00	Proclamation des résultats à Neirivue

HEURE LIMITE	Les coureurs qui arrivent à Plan Francey après 11h00 seront stoppés.
CONTRÔLE ANTIDOPAGE	Neirivue-Molésion prône le fair-play et un sport propre. Par leur inscription à la course, les coureurs acceptent de se soumettre à un contrôle antidopage. Des contrôles peuvent être effectués en tout temps par Swiss Olympic.
DOSSARDS	Le retrait des dossards se fait le matin même de la course, le 15 juin 2025, dès 07h00 à la salle polyvalente de Neirivue.
ÉQUIPEMENT	Les coureurs ont la responsabilité de s'équiper en fonction de la météo du jour (l'arrivée de la course est à 2'000 m d'altitude).
BÂTONS	Les bâtons de ski ou de marche sont interdits sur le parcours.
TRANSPORT	La descente depuis le sommet (téléphérique et funiculaire) est incluse dans le prix de l'inscription. Les coureurs sont encouragés à descendre à pied jusqu'à Molésion-Village.
PRIX	Des prix sont distribués aux 15 premiers hommes et 10 premières dames du classement général ainsi qu'aux trois premiers de chaque catégorie.
RECORDS	Prime de 1'000.- pour le coureur qui bat le record du parcours. 55'41" Rémi Bonnet en 2023, sur parcours similaire. Prime de 1'000.- pour la concurrente qui bat le record dame. 1h05'17" Maude Mathys en 2017, sur parcours similaire.
RÉSULTATS	La liste des résultats sera mise en ligne sur le site web https://www.neirivue-moleson.ch
VESTIAIRE / CANTINE	Des vestiaires seront disponibles à la salle polyvalente de Neirivue. Possibilité de se restaurer à la salle polyvalente de Neirivue à partir de 11h00 jusqu'à la remise des résultats à 14h00.
CONSIGNE	Les objets de valeurs pourront être déposés dans la zone de remise des dossards.
DROIT A L'IMAGE	Les coureurs permettent à l'organisateur l'utilisation des photos et vidéos sur lesquels ils peuvent figurer.

ASSURANCE

Chaque participant doit être assuré pour les accidents et pour la responsabilité civile. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas d'accident.

Les responsables sanitaires de la course se réservent le droit de réclamer, dans les cas urgents, l'aide d'un hélicoptère. Les frais y relatifs sont à la charge de l'accidenté.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

Les coureurs s'engagent à respecter l'environnement. Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets sur le parcours et la place de fête. Il est impératif de suivre les chemins tels qu'ils sont balisés.

TRANSFERT DE DOSSARD

Il n'est pas possible de modifier le nom lors d'un transfert de dossard à une autre personne.

ANNULATION

Aucun remboursement de la finance d'inscription n'est possible en cas de non-participation. Chaque coureur peut contracter une assurance annulation lors de son inscription sur le site internet du chronométreur SportChrono.

Si l'organisateur doit annuler ou modifier la course, il décidera dans quelle mesure le montant d'inscription est remboursé aux participants. Il se donne le droit de ne procéder à aucun remboursement. Une telle situation pourrait se rencontrer, par exemple, si les conditions météorologiques ne permettaient pas d'assurer la sécurité des coureurs sur le parcours.

POLITIQUE SANITAIRE

Les coureurs prennent le départ uniquement s'ils sont en bonne santé et ne présentent aucun symptôme de maladie.

En cas de situation de pandémie, les coureurs s'engagent à respecter les mesures sanitaires en vigueur ainsi que les éventuelles mesures prises en sus par l'organisation.

MODIFICATION DU REGLEMENT DE COURSE

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement, l'organisation et le tracé de la course si des conditions extraordinaires survenaient. Les coureurs inscrits seront avertis de tout changement majeur par e-mail.

CONTACT

info@neirivue-moleson.ch

site web : <https://www.neirivue-moleson.ch>